



Stratégie sur les parcs du Yukon

2020


Yukon

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Synthèse générale	3
2.0 Contexte	4
2.1 Notre stratégie pour les parcs	4
2.2 Le réseau de parcs du Yukon	4
2.3 Perspectives et défis stratégiques 2020-2030	6
2.3.1 Utilisation croissante des parcs et des terres	6
2.3.2 Un jeune réseau de parcs en pleine expansion	8
2.3.3 Réconciliation et partenariat	9
2.3.4 Biodiversité, milieu sauvage et place du Yukon dans le monde	9
2.3.5 Changements climatiques	9
3.0 Orientation à long terme	10
3.1 Mission et vision	10
3.2 Transition stratégique	12
3.3 Priorités pour 2020 à 2030	13
4.0 Mesures stratégiques 2020-2030	14
4.1 Conserver les bonnes pratiques	14
4.2 Élaborer un plan pour le réseau de parcs	15
4.3 Permettre l'utilisation des parcs à l'année	15
4.4 Enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs	16
4.4.1 Aménager des destinations de loisirs	16
4.4.2 Offrir un éventail d'activités	16
4.4.3 Offrir une bonne nuit de sommeil aux visiteurs	17
4.4.4 Réparer et entretenir les routes, quais et rampes de mise à l'eau	17
4.5 Faciliter l'accès aux sites de camping	18
4.5.1 Construire un terrain de camping plus grand et convivial près de Whitehorse	18
4.5.2 Ajouter des emplacements dans des campings existants	19
4.5.3 Mettre à l'essai un système de réservation des sites	20

4.6	Créer de nouveaux parcs et en assurer l'exploitation	20
4.6.1	Opérationnaliser les nouveaux parcs	20
4.6.2	Établir de nouveaux parcs grâce à l'aménagement du territoire et aux tables de concertation	21
4.7	Assurer la protection de nos parcs	22
4.7.1	Prioriser l'intégrité écologique et la continuité culturelle	22
4.7.2	Assurer une gestion cohérente	22
4.7.3	Pratiquer une planification et une gestion factuelles	22
4.7.4	Exploiter les parcs de manière écoresponsable	23
4.8	Favoriser la réconciliation	24
4.8.1	Élaborer ensemble un cadre de gestion collaborative	24
4.8.2	Nouer des partenariats avec des gardiens autochtones	24
4.8.3	Explorer la possibilité de créer des aires protégées et conservées par les Autochtones	24
4.9	Moderniser la réglementation	25
4.10	Assurer la viabilité financière de nos parcs	26
4.10.1	Actualiser les droits d'entrée aux parcs	26
4.10.2	Actualiser le budget de base	28
4.10.3	Moderniser la gestion des immobilisations	28
4.10.4	Rechercher de manière rationnelle l'excellence opérationnelle	29
5.0	Mise en œuvre	30
5.1	Stratégie pangouvernementale	30
5.2	Partenariat et collaboration	30
5.3	Responsabilité à l'égard du public	30
6.0	Annexes	31
6.1	Glossaire – Définition des principaux termes	31

1.0 SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La Stratégie sur les parcs du Yukon présente l'orientation à long terme pour le **réseau de parcs** territoriaux de 2020 à 2030. Les orientations stratégiques qu'elle propose nous permettront d'utiliser les **parcs** tout en assurant la durabilité de leurs bienfaits pour la santé et de leurs avantages environnementaux, économiques et sociaux.

Au nombre des perspectives et des défis stratégiques du réseau de parcs au cours des dix prochaines années, mentionnons :

- une utilisation croissante des parcs territoriaux;
- un jeune réseau de parcs en pleine expansion;
- la **réconciliation** et les partenariats;
- la **biodiversité**, la nature sauvage et la place du Yukon dans le monde;
- les changements climatiques.

L'orientation à long terme du réseau de parcs repose sur quatre grands axes :

- protection de la valeur écologique et des valeurs culturelles;
- réconciliation par la gestion collaborative;
- gestion durable, efficace et responsable d'un service d'intérêt général;
- bienfaits d'intérêt public (des terres, une population et une économie saines).



Les termes **en vert** sont définis dans le glossaire, aux pages 31 et 32.

Nos 10 priorités pour la période de 2020 à 2030

1. Conserver les bonnes pratiques
2. Élaborer un plan pour le réseau de parcs
3. Permettre l'utilisation des parcs à l'année
4. Enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs
5. Faciliter l'accès aux sites de camping
6. Créer de nouveaux parcs et en assurer l'exploitation
7. Assurer la protection de nos parcs
8. Favoriser la réconciliation
9. Moderniser la réglementation
10. Assurer la viabilité financière de nos parcs

En vertu de la présente stratégie, le gouvernement du Yukon s'engage également à prendre 24 mesures stratégiques pour promouvoir ces priorités.

Pour mettre en œuvre la stratégie, il sera également nécessaire de travailler en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit, d'établir des partenariats, de donner l'occasion au public de faire part de ses commentaires, d'adopter une stratégie pangouvernementale et de mobiliser de nouvelles ressources humaines, financières et en immobilisations.

Nous rendrons des comptes en publiant tous les trois ans un court rapport décrivant nos progrès dans la mise en œuvre de la stratégie pour les parcs et des engagements connexes.



Camping en bordure de la rivière Wind.

2.0 CONTEXTE

2.1 Notre stratégie pour les parcs

La Stratégie sur les parcs du Yukon guidera les décisions à long terme prises à l'égard du réseau de parcs territoriaux du territoire et établira des orientations stratégiques pour assurer la durabilité des bienfaits pour la santé et des avantages environnementaux, économiques et sociaux des parcs et des **terrains de camping**. Notre stratégie est structurée de la façon suivante :

- contexte, possibilités et défis pour les dix prochaines années (partie 2.0);
- orientation et priorités à long terme (partie 3.0);
- mesures que nous prendrons dans les dix prochaines années et raisons connexes (partie 4.0);
- mise en œuvre (partie 5.0);
- glossaire des mots clés (partie 6.0).

Cette stratégie ne serait pas ce qu'elle est sans l'expertise du personnel de la Direction des parcs, les retours d'expérience d'autres provinces et territoires et toute la rétroaction du public et de nos partenaires au cours des dernières années. Nous avons ainsi pris en considération les résultats :

- de la consultation publique de 2019 sur la stratégie provisoire;
- de la consultation publique de 2018 sur les parcs du Yukon;
- du sondage de 2016 auprès des utilisateurs des terrains de camping;
- de la collecte annuelle de centaines de cartes de commentaires des utilisateurs des parcs;
- des conversations avec les Premières nations et les partenaires inuvialuit en gestion des parcs, les utilisateurs des parcs et les parties intéressées.

La Stratégie sur les parcs du Yukon reconnaît les droits autochtones et issus des traités et met en avant l'importance du rôle d'intendants de la terre, de détenteurs de savoir ancestral et de partenaires dans la gestion des parcs qu'assument les Autochtones.

« Protégeons le territoire, protégeons les animaux, qui sont nos amis. Prenez-en soin et ils prendront soin de vous. Prenons soin de l'eau, de la terre, des arbres. Témoignons-leur notre respect. Voilà notre spiritualité. »

- Percy Henry, Aîné des Tr'ondëk Hwëch'in

2.2 Le réseau de parcs du Yukon

Les parcs territoriaux du Yukon jouent un rôle prépondérant dans la protection de l'environnement, du patrimoine culturel et des traditions des Premières nations et des Inuvialuit. Ils protègent de vastes **paysages** de manière à ce que les **écosystèmes** et les processus naturels demeurent intacts pour les générations futures. Parce qu'ils permettent de canaliser les activités récréatives et d'en gérer activement les répercussions, nos parcs contribuent à la valeur écologique et au maintien de nos valeurs culturelles.

Le Yukon abrite aujourd'hui 57 parcs territoriaux répartis en quatre catégories : **parcs naturels**, **parcs récréatifs**, **réserves sauvages** et **réserves écologiques**. Ces catégories se distinguent notamment par l'importance accordée aux activités récréatives, à la préservation des écosystèmes ou à un amalgame de ces deux éléments. Nos parcs forment un réseau de premier ordre consacré aux activités récréatives et à la protection, qui s'étend sur 15 152 km², soit 3,1 % du territoire du Yukon (voir la figure 1).

Ils contribuent grandement à son économie grâce au tourisme, aux loisirs, aux débouchés d'emplois locaux et à l'entrepreneuriat. Les parcs sont essentiels au succès du tourisme en milieu sauvage, qui compte plus de 100 entreprises autorisées. Ils favorisent la participation des entreprises locales qui fournissent divers biens et services, comme du bois de chauffage, des véhicules, du carburant, du matériel et des services de communication.

Les parcs territoriaux sont gérés par la Direction des parcs du ministère de l'Environnement, en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit. En effet, les plans de gestion propres à chacun des parcs sont élaborés en concertation avec les Premières nations et les Inuvialuit et nous surveillons la gestion des parcs ensemble, par l'entremise de comités mixtes.

Les parcs territoriaux du Yukon sont légalement établis sur le territoire et gérés en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. Bon nombre ont été établis directement par des **ententes définitives** conclues avec les Premières nations et les Inuvialuit.

Chaque année, plus d'un quart de la population yukonnaise campe sur nos terrains de camping. En 2018, plus de 89 000 personnes y ont séjourné un total de 57 000 nuitées.

Pour en savoir plus sur les parcs territoriaux du Yukon, visitez le site Yukon.ca.

Parcs territoriaux du Yukon

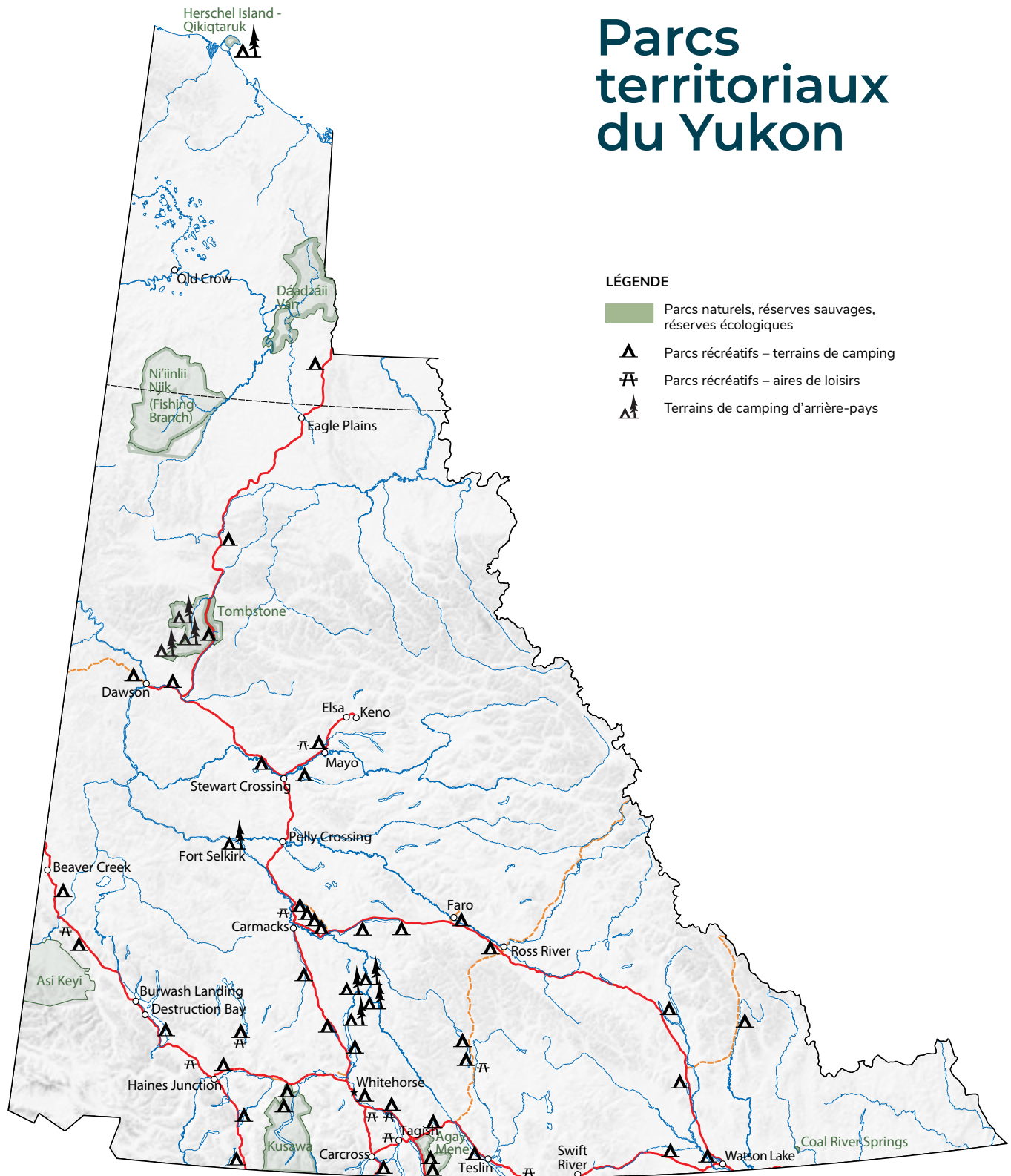


Figure 1. Carte des parcs territoriaux du Yukon

2.3 Perspectives et défis stratégiques 2020-2030

L'analyse du contexte, des perspectives et des défis stratégiques pour les dix prochaines années a permis de dégager cinq principaux thèmes, développés ci-après.

2.3.1 Utilisation croissante des parcs et des terres

- Le nombre de résidents et de visiteurs qui fréquentent les parcs territoriaux a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie. De 2008 à 2018 :
 - le nombre de personnes ayant utilisé nos terrains de camping a augmenté de 80 % et excède à présent 89 000 personnes par année (voir la figure 2a);



Camping Frances Lake.

- l'utilisation de nos installations de camping a plus que doublé et le taux d'occupation de nos emplacements de camping a augmenté de 103 %, le nombre de nuitées excédant désormais 57 000;
- le camping d'**arrière-pays** dans le parc territorial Tombstone, région populaire pour la grande randonnée pédestre, a augmenté de 137 %;
- le nombre de visites au Centre d'interprétation du parc Tombstone a augmenté de 176 %, excédant à présent 27 000 (voir la figure 2b).
- Bon nombre de Premières nations signalent une augmentation de l'utilisation des terres dans leurs territoires traditionnels. Or, les parcs constituent un outil efficace pour gérer l'utilisation récréative des terres, en protéger la valeur écologique et culturelle et perpétuer leur utilisation traditionnelle.
- Cette augmentation est constante. L'utilisation des terrains de camping augmente d'environ 12 % chaque année et, si cette tendance se maintient, la demande d'emplacements doublera d'ici 2024 par rapport à 2018 et triplera d'ici 2028.
- La population du Yukon, y compris les usagers des parcs, augmente, vieillit et s'urbanise. Le Bureau des statistiques du Yukon estime que, de 2009 à 2019, la population territoriale a augmenté de 21 %. Pendant la même période, la population âgée de 65 ans et plus a augmenté de plus de 76 %. On estime que, de 2020 à 2030, notre population connaîtra une croissance de 17 %, principalement concentrée à Whitehorse, et que les 65 ans représenteront une proportion croissante de la population (voir la figure 2c).
- Le tourisme au Yukon est lui aussi en pleine croissance. Les visites avec nuitée ont augmenté d'environ 22 % entre 2013 et 2017. La Stratégie de développement touristique du Yukon a pour objectif de doubler le revenu de ce secteur d'ici 2028 et de définir des mesures à l'appui de cet objectif, notamment en développant le tourisme en milieu sauvage et en encourageant les résidents à voyager dans le territoire de façon responsable afin de préserver l'environnement naturel pour les générations futures.
- Au cours des dix prochaines années, les visites dans l'arrière-pays éloigné constitueront un secteur de croissance du réseau de parcs du Yukon. En effet, leur nombre a déjà augmenté de façon constante dans certains parcs, une tendance qui devrait prendre de l'ampleur avec tous les nouveaux parcs qui deviendront fonctionnels au cours des prochaines années. Nous aurons par conséquent besoin d'outils et de ressources supplémentaires pour gérer les nouveaux territoires et emplacements récréatifs.
- Le nombre de visites dans les parcs en basse saison augmente également, et cette tendance devrait se maintenir.

Nombre de campeurs sur les terrains de camping territoriaux du Yukon

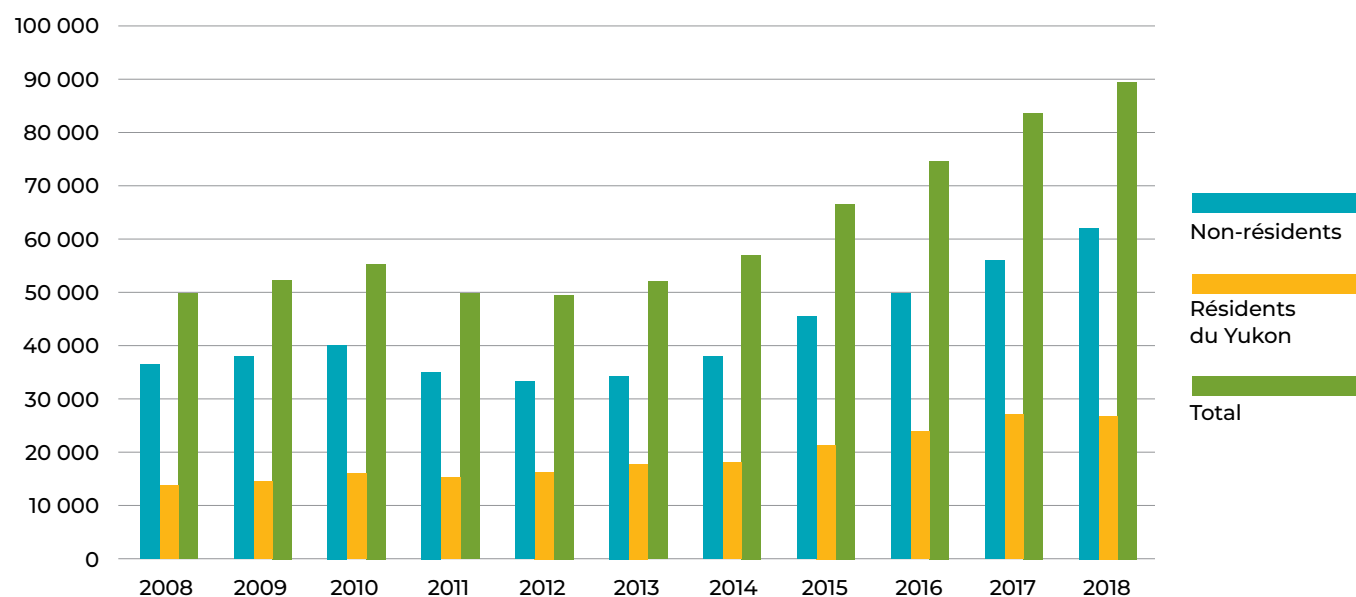


Figure 2a. Nombre de campeurs sur les terrains de camping territoriaux chaque année.

Nombre de visites au Centre d'interprétation du parc Tombstone

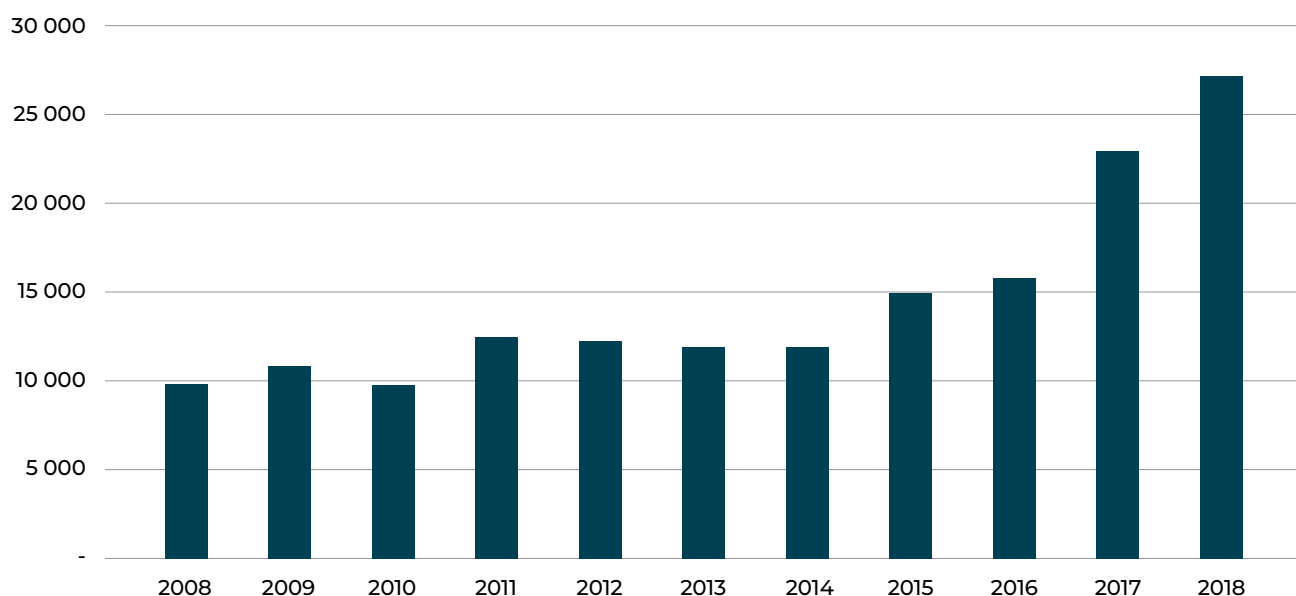


Figure 2b. Nombre de visites au centre d'interprétation du parc Tombstone chaque année.

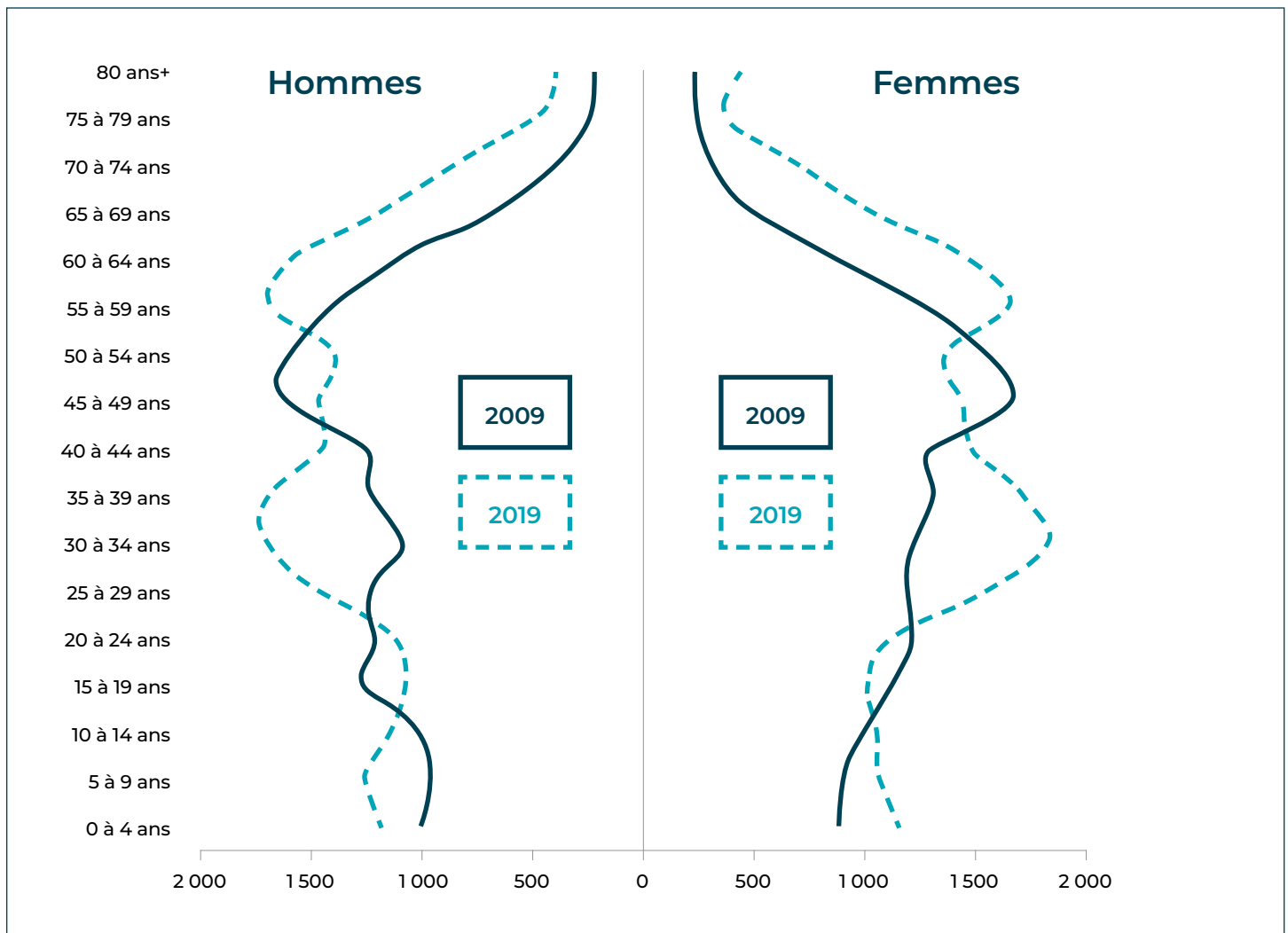


Figure 2c. Population du Yukon par groupe d'âge et sexe, 30 juin 2009 et 30 juin 2019
(Bureau des statistiques du Yukon, Bilan démographique, 2^e trimestre de 2019)

2.3.2 Un jeune réseau de parcs en pleine expansion

- Le réseau de parcs du Yukon est relativement nouveau comparativement aux autres réseaux canadiens. Nos premiers terrains de camping étaient des campements rudimentaires aménagés pour les équipes qui construisaient les routes dans les années 1940. Depuis, plusieurs grands parcs territoriaux ont été établis au terme d'ententes définitives, dont la première, celle des Inuvialuit, signée en 1987, qui a mené à l'établissement du parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk). De même, la réserve sauvage Ni'iinlii' Njik (Fishing Branch) a été établie en 2002 en vertu de la Stratégie sur les zones protégées du Yukon et le parc territorial Tombstone l'a été officiellement en 2004.
- Notre réseau de parcs est en pleine expansion. Trois parcs seront par ailleurs établis et rendus opérationnels en vertu d'ententes définitives au cours des prochaines années : Kusawa, Agay Mene et Asi Keyi. Les plans régionaux d'aménagement du territoire constituent aujourd'hui un outil essentiel pour cibler les nouveaux parcs. Le parc territorial Dàadzàii Vàn, par exemple, sera établi grâce au plan d'aménagement du territoire régional du nord du Yukon. La mise en œuvre du plan régional d'aménagement du bassin de la rivière Peel pourrait quant à lui tripler la superficie de notre réseau de parcs, qui passerait de 15 000 km² à 52 000 km². De plus, l'élaboration du plan d'aménagement du territoire de la région de Dawson a repris et des plans seront préparés pour les autres régions du Yukon au cours des prochaines années.
- Le gouvernement du Yukon pourrait également négocier avec des Premières nations n'ayant pas conclu une entente définitive en vue d'une éventuelle collaboration dans la gestion des parcs.

2.3.3 Réconciliation et partenariat

- Selon la Commission de vérité et réconciliation du Canada, la réconciliation consiste dans le fait de « réparer les erreurs du passé d'une manière qui vient à bout des conflits et établit une relation saine et respectueuse entre les peuples, et pour l'avenir. [...] La réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays¹ ».
- Selon le territoire traditionnel sur lequel ils se trouvent, les parcs territoriaux yukonnais sont gérés par le gouvernement du Yukon en collaboration avec les Premières nations ou les Inuvialuit. Les comités directeurs mixtes élaborent et révisent les plans de gestion des parcs, et les comités de gestion des parcs aident à en optimiser la gestion. Bon nombre des parcs ont été établis en vertu d'ententes définitives des Premières nations ou des Inuvialuit.
- Sur cette base, il serait possible de renforcer les relations et de nouer des partenariats plus solides. Cette décennie offre au Yukon une foule d'occasions d'ouvrir la voie de la réconciliation au Canada comme ailleurs.

2.3.4 Biodiversité, milieu sauvage et place du Yukon dans le monde

- Le Yukon n'est pas à l'abri de la crise mondiale de la biodiversité. Le Rapport Planète vivante 2018 indique d'ailleurs qu'au cours des quarante dernières années, le nombre de populations fauniques a diminué de 60 % à l'échelle mondiale. Au Canada seulement, la moitié des espèces surveillées sont sur le déclin, principalement en raison de la disparition de leur habitat et des changements climatiques. La population de ces 451 espèces a diminué d'environ 83 %.
- Le nombre d'espèces en péril au Yukon a augmenté et s'élève maintenant à 45 espèces. On s'attend à le voir croître davantage à mesure que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada progresse dans son évaluation des autres espèces. Le Centre de données sur la préservation des espèces du gouvernement du Yukon a relevé 92 taxons (espèces, sous-espèces ou variétés) en grand danger et 780 autres en péril ou vulnérables.
- La biodiversité participe aux liens culturels entre les gens, la terre et les animaux.

- Les régions sauvages se font rares partout dans le monde. En effet, selon une étude mondiale publiée par l'Université du Queensland, au cours des deux dernières décennies, la Terre a perdu 3,3 millions de kilomètres carrés de régions sauvages, soit presque sept fois la taille du Yukon. Toutefois, six importantes régions sauvages tiennent bon : le nord du Canada et l'Alaska; le nord de la Russie; la forêt amazonienne en Amérique du Sud; les déserts d'Australie centrale; le plateau tibétain d'Asie centrale; l'Afrique du Nord.
- Les régions sauvages sont essentielles pour la préservation à long terme de la biodiversité et représentent une destination de tourisme durable prisée. Dans cette lutte internationale contre la perte de la biodiversité, les paysages sauvages du Yukon deviennent donc une ressource touristique mondiale de plus en plus précieuse.
- Le Yukon se trouve dans une position privilégiée à l'échelle internationale : il est un leader incomparable, autant en matière de préservation que de tourisme en milieu sauvage.

2.3.5 Changements climatiques

- Les changements climatiques entraînent différentes répercussions sur les parcs.
 - Les infrastructures, comme les routes, les sentiers et les installations, sont davantage exposées aux risques liés au climat comme la fonte du pergélisol, les inondations et les feux.
 - Les périodes touristiques changent, et continueront de changer, comme en témoignent les saisons de camping prolongées, les départs tardifs des navires de croisière au parc territorial de l'île Herschel (Qikiqtaruk) pendant la saison estivale et l'augmentation du nombre de visiteurs hivernaux.
- Les parcs offrent des solutions naturelles aux changements climatiques.
 - Pour protéger la biodiversité du Yukon de l'impact des changements climatiques, il faudra établir un plan pour l'ensemble du paysage, de manière à ce que les **aires protégées**, les zones tampons et les corridors offrent aux animaux un milieu qui leur permet d'adapter leur mode de vie au changement de leur habitat.
 - La protection des paysages joue un rôle de taille dans la réduction des émissions atmosphériques de dioxyde de carbone, dont on estime le volume annuel stocké à 312 milliards de tonnes.

¹ Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir. Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, 2015.

3.0 ORIENTATION À LONG TERME

3.1 Mission et vision

En vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*, le réseau de parcs territoriaux du Yukon a pour objet l'établissement de parcs pour les fins suivantes :

- donner suite aux engagements découlant des ententes portant règlement;
- assurer la protection et la gestion de secteurs représentatifs d'importance à l'échelle territoriale, et d'autres endroits spéciaux au Yukon;
- offrir aux Yukonnais et aux visiteurs la poursuite d'activités de loisirs;
- accroître la sensibilité du grand public à l'environnement naturel du Yukon comme héritage des générations à venir.

Notre vision du réseau de parcs du Yukon d'ici à 2030 et au-delà :

La protection et la réconciliation sont le fondement de tout ce que nous faisons.

L'intérêt général est au centre de nos décisions.

Nous visons des bienfaits d'intérêt public : des terres, une population et une économie saines.



Vue depuis le sommet du mont Sheep (bassin versant de la rivière Peel).

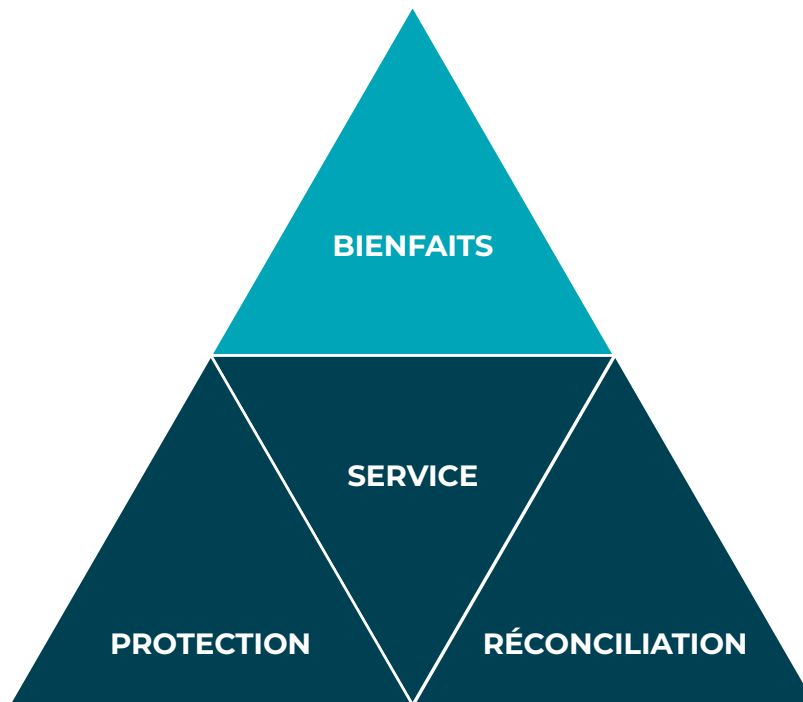


Figure 3. Vision du réseau de parcs du Yukon d'ici à 2030 et au-delà

Ce diagramme montre que les bienfaits dont jouit la population reposent sur les éléments de base que sont la protection, la réconciliation et le service d'intérêt public. Pour la Direction des parcs, le diagramme représente qui nous sommes et il décrit notre rôle, la façon dont nous l'exerçons et les raisons qui nous motivent. Nos décisions et nos actions seront guidées par les quatre éléments de base présentés ci-après.

PROTECTION	Les parcs du Yukon protègent certains des paysages naturels les plus intacts sur Terre, d'une valeur culturelle inestimable. La même approche a été adoptée à l'échelle du territoire en ce qui concerne la planification du réseau de conservation et la gestion des visites des parcs afin d'en assurer l'intégrité écologique et la continuité culturelle.
RÉCONCILIATION	Parce qu'ils sont gérés en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit, les parcs du Yukon contribuent à la réconciliation notamment par la mise en valeur des savoirs et des cultures autochtones, la promotion de leur utilisation traditionnelle et l'établissement de liens véritables. Cet engagement est source de force pour tous.
SERVICE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL	Les parcs du Yukon sont à la fois un service d'intérêt général et un bien public précieux. Notre méthode de gestion est responsable, efficace et transparente; nous reconnaissons que le réseau de parcs contribue à la santé des terres, de la population et de l'économie. Nous sommes des partenaires incontournables.
BIENFAITS D'INTÉRÊT PUBLIC	Les parcs permettent aux collectivités du Yukon de profiter de certains bienfaits. Des terres saines : Le Yukon regorge de terres sauvages, d'écosystèmes intacts, d'une faune abondante, d'air et d'eau purs et d'une biodiversité résiliente qui assurent la pérennité de toutes formes de vie, dont la vie humaine. Ces ressources sont essentielles non seulement pour le Yukon, mais aussi pour le monde entier. Une population saine : Nos liens à la terre demeurent très forts. Des personnes de toutes capacités, venant de près ou de loin, peuvent facilement vivre des expériences inoubliables grâce aux parcs du Yukon. Être actif et se rapprocher de la nature et de la culture favorise la santé du corps, de l'âme et de l'esprit. Une économie saine : Les parcs du Yukon contribuent au développement et à la diversification de notre économie. Ils offrent des possibilités d'emplois locaux et d'entrepreneuriat ainsi que des avantages économiques importants découlant du tourisme, des loisirs, de la santé publique et de la qualité de vie.

3.2 Transition stratégique

Au cours des dix prochaines années, la Direction des parcs entreprendra une transition graduelle qui nous permettra de respecter notre orientation à long terme dans un contexte en constante évolution.

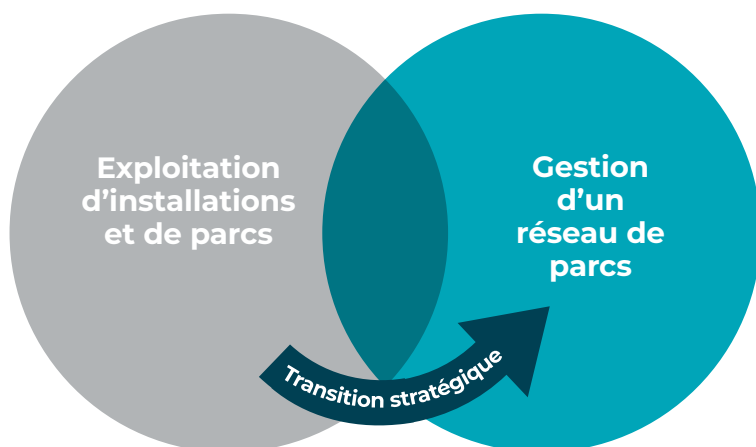


Figure 4. Transition stratégique

Pour répondre au défi que représente ce réseau de parcs moderne et en constante évolution, la Direction des parcs doit amorcer la transition vers une méthode d'organisation de gestion des parcs plus efficace.

Il s'agit bien d'une transition, et non d'un changement profond. En effet, malgré la transition de la prochaine décennie, les parcs territoriaux du Yukon resteront inchangés sur bon nombre d'aspects. Pendant la consultation publique, les gens nous ont fait part de certains changements à apporter, mais ont aussi indiqué que nos pratiques générales leur plaisaient.

Voici, par exemple, certains éléments qui changeront au cours de la transition.

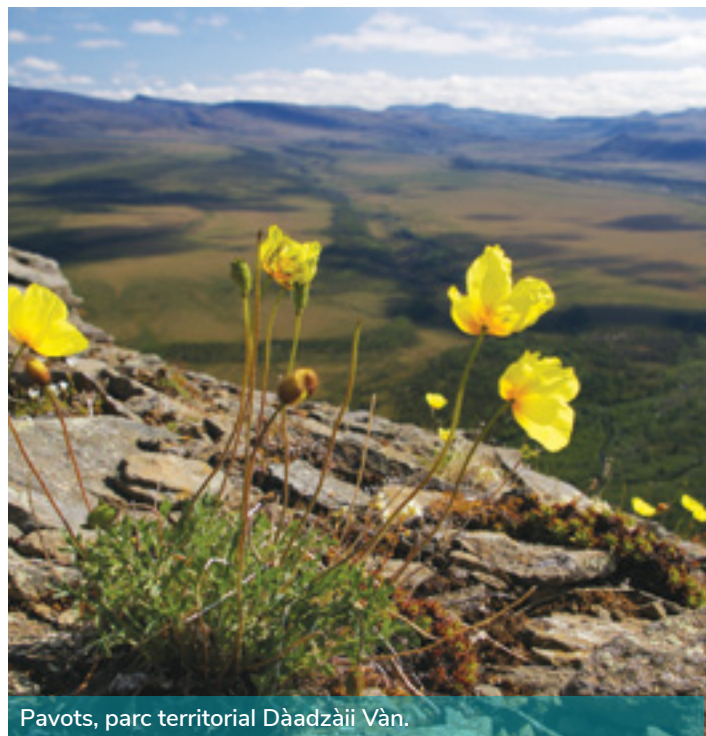
AVANT : Exploiter un ensemble disparate de terrains de camping et d'aires protégées	APRÈS : Gérer un réseau de parcs cohérent, moderne et en constante évolution
Planifier, aménager et gérer les parcs au cas par cas.	Planifier, aménager et gérer les parcs de manière systématique.
Considérer les parcs comme des aires protégées distinctes.	Considérer les parcs et les autres aires protégées comme un seul et même réseau de conservation.
Respecter les droits autochtones et issus des traités et les obligations de consultation.	Promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones par la collaboration et le partenariat; respecter les droits autochtones et issus des traités et les obligations de consultation.
Considérer les lieux comme étant soit un terrain de camping, soit un « vrai parc ».	Considérer les lieux comme des services offerts dans l' avant-pays accessible par la route, et des services offerts dans l'arrière-pays éloigné, dans divers genres de parcs.
Un petit nombre d'aires protégées, mais un grand nombre de petits terrains de camping.	De plus en plus d'aires protégées et de plus grands terrains de camping.
Répondre aux besoins des campeurs en véhicule de plaisance et des randonneurs pédestres en région sauvage.	Répondre aux besoins d'un nombre croissant de personnes ayant des capacités et des intérêts divers.
Offrir des services l'été grâce à un effectif saisonnier.	Offrir des services appropriés toute l'année grâce à un effectif conséquent.
Traiter les objectifs des aires protégées en marge du plan d'aménagement du territoire et des autres processus pertinents.	Traiter les objectifs des aires protégées comme une partie intégrante du plan d'aménagement du territoire et des autres processus pertinents.
Adopter un mode de gestion réactif, pour régler les problèmes.	Adopter un mode de gestion en amont afin de prévenir et de réduire les difficultés.

3.3 Priorités pour 2020-2030

Les dix priorités de la Direction des parcs pour la transition

1. Conserver les bonnes pratiques
2. Élaborer un plan pour le réseau de parcs
3. Permettre l'utilisation des parcs à l'année
4. Enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs
5. Faciliter l'accès aux sites de camping
6. Créer de nouveaux parcs et en assurer l'exploitation
7. Assurer la protection de nos parcs
8. Favoriser la réconciliation
9. Moderniser la réglementation
10. Assurer la viabilité financière de nos parcs

Les mesures stratégiques relatives à ces priorités sont décrites ci-après.



Pavots, parc territorial Dàadzàii Vàn.



Parc territorial Tombstone.

4.0 MESURES STRATÉGIQUES 2020-2030

Voici les mesures stratégiques que nous prendrons entre 2020 et 2030.

Les mesures stratégiques sont des mesures clés que nous nous engageons à prendre au cours des dix prochaines années et qui, prises ensemble, feront une grande différence dans la mise en œuvre de notre orientation à long terme.

Elles se complètent mutuellement et permettent d'aboutir à un résultat plus important que si elles étaient appliquées individuellement.

Les mesures en question seront mises en œuvre en consultation et en partenariat avec les Premières nations et les Inuvialuit, et le public pourra faire part de ses commentaires sur la plupart d'entre elles.

4.1 Conserver les bonnes pratiques

Dans le cadre des mesures stratégiques, il est important que nous reconnaissons l'efficacité de nos pratiques. Le Yukon est un leader canadien dans l'établissement et la gestion des parcs en collaboration avec les gouvernements autochtones. Les activités dans l'avant-pays et l'arrière-pays ont toutes deux la cote et le taux de satisfaction chez les usagers de nos terrains de camping est de 84 %. On peut en déduire que certaines de nos pratiques fonctionnent bien. Voici donc quelques pratiques importantes que nous continuerons d'encourager.



Véhicule de plaisance au camping Congdon Creek.

Protection

- Reconnaître la valeur intrinsèque des écosystèmes naturels, d'une faune saine et de la pureté de l'air et de l'eau.
- Gérer les parcs conformément aux plans de gestion élaborés en conjonction avec nos partenaires autochtones.
- Maintenir les hauts standards du Yukon quant à l'atteinte ou au dépassement des objectifs internationaux en matière de conception, d'établissement, de protection, d'exploitation et de gestion de parcs et d'aires protégées.

Réconciliation

- Cibler des terres pour la création de nouveaux parcs et de nouvelles aires protégées en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit.
- Respecter les droits et les langues des Autochtones, leurs activités de cueillette et leur utilisation traditionnelle des terres.
- Gérer les parcs en collaboration avec nos partenaires inuvialuit et des Premières nations.

Service d'intérêt général

- Gérer les parcs de façon à garantir la sécurité des visiteurs et la qualité de leur expérience.
- Permettre au public de participer à la planification et à la gestion des parcs.

Bienfaits d'intérêt public

- Offrir des terrains de camping propres, sûrs et confortables dans de beaux endroits caractérisés par :
 - des emplacements bien isolés les uns des autres et une ambiance rustique;
 - des installations simples, dont des tables de pique-nique, des foyers de feux de camp, des toilettes extérieures, des poubelles à l'épreuve des ours, du bois à brûler et, dans la plupart des cas, un accès à de l'eau non traitée;
 - des campings sans services – sans électricité, Wi-Fi ou douches (le secteur privé offre ce type de services);
 - une amélioration continue pour assurer l'accessibilité des installations.
- Offrir des expériences en milieu sauvage, des possibilités de loisirs actifs, de pêche, de chasse, des programmes d'interprétation et des services de classe mondiale.
- Favoriser les possibilités d'emplois locaux et d'entrepreneuriat.

4.2 Élaborer un plan pour le réseau de parcs

Notre plan d'action

- Nous élaborerons à court terme un plan pour l'aménagement des parcs actuels et des **nouveaux parcs** et pour l'établissement de futurs parcs territoriaux. Grâce à ce plan, nous pourrions nous assurer d'avoir les bons types de parcs, qui offrent des installations et des services adaptés, aux bons endroits, ce qui nous permettra de mieux atteindre nos objectifs de protection, de réconciliation, de qualité de vie, de loisirs, de tourisme et de diversification économique.

Raisons

- Ce plan guidera nos décisions concernant les parcs, les installations, les normes de service, les programmes d'interprétation et d'éducation, la surveillance et les programmes de conformité et d'application de la loi dont le territoire a besoin maintenant et aura besoin plus tard.
- Le plan pour le réseau de parcs pourrait servir à encadrer la mise en œuvre d'autres mesures de la présente stratégie. Aussi allons-nous le préparer et le mettre en œuvre sans tarder.
- Un tel plan viendrait préciser de quelle façon, à quels endroits et à quels moments de nouveaux parcs seront établis pour répondre aux besoins du Yukon en matière de préservation à long terme du paysage, de loisirs, de tourisme, d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.
- Le Canada et 195 autres pays se sont engagés à établir des réseaux d'aires protégées en vertu de la Convention sur la diversité biologique. Aujourd'hui, 11,7 % du Yukon est protégé grâce à différentes formes d'aires protégées (parcs territoriaux, parcs nationaux, zones de protection de l'habitat, etc.), et le Canada a pour objectif d'en protéger 17 % d'ici 2020, et 25 % d'ici 2025. En 2020, les pays fixeront de nouveaux objectifs pour 2030 et au-delà. Il s'agit du moment idéal pour que le gouvernement du Yukon se fixe des objectifs et établisse un plan pour les atteindre.

4.3 Permettre l'utilisation des parcs à l'année

Notre plan d'action

- Nous adapterons les services offerts dans les parcs en fonction des périodes de l'année et des activités pratiquées à ces moments. Pour ce faire :
 - nous prolongerons la haute saison pendant laquelle les parcs et les terrains de camping exploitent leurs installations et offrent leurs services;
 - en dehors de la haute saison, nous rehausserons le niveau des services essentiels au besoin (accès routier, gestion des déchets, sécurité des visiteurs, etc.);
 - nous évaluerons les possibilités de partenariats pour la prestation de services.

Raisons

- Dans certaines régions du Yukon, les services des parcs territoriaux ne sont pas outillés pour faire face à l'utilisation accrue des lieux en dehors de la saison estivale. Les gens ont de plus en plus tendance à utiliser les parcs plus tôt au printemps et plus tard à l'automne pour le camping, la randonnée pédestre, le ski ou la pêche blanche, par exemple.
- De plus, à cause des changements climatiques, la période de fréquentation des parcs et des terrains de camping est de plus en plus longue et variable.
- La haute saison doit correspondre à la saison d'utilisation maximale, où les visiteurs ont besoin de davantage de services, comme le ramassage des ordures, l'entretien des toilettes extérieures, l'approvisionnement en bois à brûler, la surveillance des terrains de camping et l'interprétation de la nature. Les usagers visitent nos parcs plus tôt au printemps et plus tard à l'automne, il est donc temps de revoir la durée de la haute saison.
- Puisque le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter chaque année, il est nécessaire d'offrir un minimum de services en basse saison, notamment pour faciliter le ramassage des ordures et assurer la sécurité des visiteurs.
- Alors que le tourisme estival au Yukon augmente de 5 % par année, le tourisme hivernal, lui, augmente de 20 % par année (données sur le tourisme recueillies entre 2012 et 2017). La Stratégie de développement touristique du Yukon a pour but de promouvoir le territoire à titre de destination touristique multisaisons au cours des dix prochaines années.

4.4 Enrichir et diversifier les expériences offertes dans nos parcs

Depuis des générations, les détenteurs des savoirs traditionnels nous disent que passer du temps dans la nature est bénéfique pour le corps, l'esprit et l'âme, une théorie que corrobore de plus en plus la science. C'est pourquoi nous voulons enrichir et diversifier l'offre d'activités dans l'avant-pays accessible par la route et dans l'arrière-pays éloigné. Voici les mesures stratégiques que nous prendrons entre 2020 et 2030 pour matérialiser cette priorité.

4.4.1 Aménager des destinations de loisirs

Notre plan d'action

- Partant de notre plan pour le réseau de parcs, nous élargirons l'offre d'activités récréatives dans les parcs de plusieurs régions du Yukon. Pour ce faire, nous ajouterons des infrastructures récréatives pour bonifier l'offre dans les parcs actuels et peut-être en établir de nouveaux. Il pourrait notamment s'agir :
 - de **sentiers** pour randonnée d'une journée et de sentiers accessibles dans l'avant-pays;
 - de **parcours** terrestres et sur l'eau et de sentiers dans l'arrière-pays;
 - de destinations de camping accessibles par l'eau ou par des sentiers dans l'arrière-pays.

Raisons

- Les parcs peuvent procurer des bienfaits pour la santé des gens, des collectivités et de l'économie, mais encore faut-il que les activités se fassent en toute sécurité.
- Les gens nous ont demandé une plus grande variété d'activités récréatives. Ils veulent pouvoir pratiquer des activités quand ils séjournent sur nos terrains de camping et ils veulent une offre adaptée aux personnes de toutes capacités. La plupart nous ont demandé plus de sentiers de promenade et de randonnée.
- Les voies navigables seront des ressources récréatives encore plus importantes en raison de l'ajout de destinations aquatiques dans le réseau de parcs, plus précisément dans le bassin de la Peel, à Agay Mene et à Dàadzàii Vàn.
- Certains de nos parcs récréatifs existants ont beaucoup de potentiel et abritent des endroits spectaculaires où faire de la randonnée pédestre, du vélo et de la navigation.

4.4.2 Offrir un éventail d'activités

Notre plan d'action

- Partant de notre plan pour le réseau de parcs et du plan de gestion propre à chaque parc, nous tenterons d'offrir un éventail d'activités de manière à préserver l'intégrité écologique, la valeur culturelle, la sécurité publique et les expériences des visiteurs.
- Nous améliorerons la réglementation et, s'il y a lieu, nous gérerons plus activement l'utilisation des parcs pour atténuer les risques de conflits qui peuvent survenir lorsque des usagers essaient de pratiquer des activités différentes au même endroit et en même temps (pour de plus amples renseignements, voir la section 4.9 sur la modernisation de la réglementation). Nous allons, par exemple :
 - délimiter des zones pour certaines activités;
 - restreindre le lieu et le moment où certaines activités peuvent avoir lieu;
 - transmettre l'information aux exploitants d'entreprises touristiques, aux pourvoyeurs et aux grands groupes pour qu'ils puissent choisir des itinéraires peu conflictuels.

Raisons

- Comme le nombre de visiteurs dans nos parcs augmente, il est de plus en plus important d'en gérer les utilisations en amont pour réduire les répercussions écologiques et les conflits de territoire. Jusqu'à maintenant, une telle gestion n'était pas nécessaire en raison du petit nombre d'usagers dispersés dans la nature. La situation a cependant changé avec l'augmentation du nombre de visites, et elle continuera de changer au cours des dix prochaines années.
- Les besoins des usagers des parcs commencent également à se diversifier. Certaines personnes, par exemple, préfèrent avoir une bonne nuit de sommeil, alors que d'autres préfèrent rester éveillées pour observer les aurores boréales; certains veulent savoir où et quand chasser sans risque de blesser des gens à proximité; et les groupes veulent des renseignements sur les installations à leur disposition.

4.4.3 Offrir une bonne nuit de sommeil aux visiteurs

Notre plan d'action

- Nous moderniserons l'aménagement des terrains de camping pour agrandir les emplacements actuels ou en offrir de nouveaux afin de mieux gérer le bruit et de créer des zones de tranquillité. Les campeurs pourraient, par exemple, choisir entre une zone où les génératrices sont autorisées et une zone tranquille sans génératrices. Le nouvel aménagement proposera également des aires réservées aux tentes, des aires de camping sans réservation et prévoira assez d'espace et de végétation entre les emplacements.
- Nous intégrerons, dans la mesure du possible, ces caractéristiques de tranquillité aux terrains de camping actuels (ceux qui ont au moins deux chemins en boucle, par exemple).
- Nous actualiserons la réglementation sur les génératrices et les heures de tranquillité (pour de plus amples renseignements, voir la section 4.9 sur la modernisation de la réglementation).

Raisons

- Il peut être difficile d'avoir une bonne nuit de sommeil sous le soleil de minuit. Il est donc essentiel, puisque les parcs sont de plus en plus utilisés, d'assurer une gestion active du bruit.
- Les plaintes pour bruit sont parmi les plus fréquentes chez les campeurs, et la plupart concernent les génératrices et les fêtes.
- Les aires de tranquillité et les couvre-feux sont chose courante ailleurs au pays, et beaucoup d'usagers aimeraient bien qu'il en aille de même dans nos parcs.

4.4.4 Réparer et entretenir les routes, les quais et les rampes de mise à l'eau

Notre plan d'action

- Nous définirons des priorités à court et à long terme pour améliorer et entretenir les chemins d'accès aux parcs ainsi que les voies de circulations des parcs, les rampes de mise à l'eau et les quais des parcs.

Raisons

- Les usagers des parcs tiennent à ce que les chemins d'accès aux parcs, les rampes de mise à l'eau et les quais des parcs soient entretenus et améliorés.



Camping Frenchman Lake.



Randonnée entre amis dans le parc territorial Tombstone.

4.5 Faciliter l'accès aux sites de camping

4.5.1 Construire un terrain de camping plus grand et convivial près de Whitehorse

Notre plan d'action

- À moyen et à long terme, nous aménagerons au moins un parc récréatif à moins de deux heures de Whitehorse. L'emplacement exact reste à déterminer et nous prendrons cette décision après avoir consulté les Premières nations et le public de la région.
- Parmi les installations envisagées, mentionnons :
 - un grand terrain de camping comptant plus de 150 emplacements;
 - une ambiance rustique et des emplacements bien isolés les uns des autres;
 - une zone de tranquillité;
 - des activités récréatives, par exemple, des sentiers de randonnée et un accès à un plan d'eau.

Raisons

- Au lieu de se transformer en destinations de loisirs pour la population du Yukon, le réseau actuel de terrains de camping est plutôt devenu un réseau d'arrêts routiers. Puisque les terrains de camping sont petits et espacés, il est difficile de les desservir, de les entretenir, de les exploiter et de les surveiller efficacement. Cette situation ne nous permet pas de répondre aux besoins de notre population urbaine croissante.
- La demande d'espaces de camping est plus forte à moins de deux heures de route de Whitehorse, où réside approximativement 87 % de la population du Yukon, et où nous offrons actuellement un peu plus de 400 emplacements de camping. Nous estimons qu'il pourrait y avoir suffisamment de demandes pour 800 emplacements supplémentaires dans cette région d'ici 2030.
- Nous répondrons notamment à cette demande par l'établissement d'un nombre important de nouveaux emplacements de camping. D'autres solutions auront pour objectif d'améliorer l'accessibilité des emplacements, comme la modification apportée à la réglementation en 2018 visant à empêcher le délaissement de certains emplacements inoccupés. Il s'agira notamment d'encourager les gens à choisir des terrains moins prisés et d'envisager la possibilité de réserver les terrains à certains endroits.



Camping Nunatuk.

- Ajouter de nouveaux emplacements dans certains grands terrains de camping permettra de répondre très efficacement aux besoins de la population yukonnaise dans notre région la plus peuplée. En effet, certains des terrains de plus de 100 emplacements génèrent des économies d'échelle, ce qui permet d'aménager et d'exploiter des terrains offrant de meilleures expériences. Nous serons ainsi en mesure de proposer des aires tranquilles et isolées, des sentiers bien entretenus, des terrains à l'accessibilité accrue, un système de réservation, des programmes d'interprétation, la présence d'hôtes de camping ainsi que des espaces pour accueillir différents types d'utilisateurs et d'activités.
- Moderniser la disposition et la dimension des terrains de camping permettra également de répondre à d'autres demandes formulées lors de la consultation publique, comme l'amélioration des sentiers, des terrains de jeu et des emplacements réservés aux tentes et aux gros véhicules de plaisance.
- Le réseau de parcs du Yukon comprend actuellement un terrain de camping de plus de 100 emplacements, soit le camping Yukon River, situé en face de la ville de Dawson. Il s'agit d'un terrain fréquemment visité et efficacement exploité. Les terrains de camping se trouvant à moins de deux heures de route de Whitehorse sont plus petits et comptent entre 9 et 59 emplacements.

4.5.2 Ajouter des emplacements dans des campings existants

Notre plan d'action

- Nous continuerons d'ajouter des emplacements sur les terrains de camping qui s'y prêtent tout en préservant leur ambiance rustique et l'espacement des emplacements.

Raisons

- Cette approche nous réussit bien. Depuis quelques années, nous avons cumulativement augmenté le nombre d'emplacements situés à moins de deux heures de Whitehorse de plus de 20 %.



Une tente près de la rivière Bonnet Plume.



Camping Twin Lakes.



Camping Squanga Lake.

4.5.3 Mettre à l'essai un système de réservation des sites

Notre plan d'action

- Nous mettrons à l'essai un système de réservation en ligne pour améliorer l'équité de l'accès aux emplacements de certains terrains de camping accessibles par la route. Nous lancerons d'abord un projet pilote pour mettre à l'essai un système qui permettra de réserver des emplacements dans quelques terrains de camping achalandés pendant les périodes estivales de grande affluence. À plus long terme, nous pourrions implanter un système de réservation en ligne permanent qui tiendra compte des leçons apprises du projet pilote.

Raisons

- Il est actuellement possible de réserver en ligne pour trois terrains de camping du parc territorial Tombstone, situé dans l'arrière-pays. Ce système s'est d'ailleurs avéré très utile pour gérer l'accessibilité aux emplacements en grande demande réservés aux tentes.
- Des usagers aimeraient pouvoir en faire autant pour les terrains de camping accessibles par la route et situés dans l'avant-pays. Notons que ce système est couramment offert dans d'autres réseaux de parcs du monde. Ces usagers aiment avoir la certitude qu'ils auront un emplacement de camping à leur arrivée.
- Pour répondre aux besoins de tous les usagers, nous voulons offrir des emplacements qui pourront être réservés en ligne et d'autres qui suivront le principe du premier arrivé, premier servi.
- Il n'est pas nécessaire que les terrains de camping des parcs territoriaux exigent des réservations pour tous leurs emplacements. En effet, le personnel nécessaire entraînerait des coûts beaucoup trop élevés étant donné notre réseau actuel composé de petits terrains de camping dispersés sur de grandes distances. Nous tirerons donc profit du projet pilote pour trouver la solution qui permettra de mettre sur pied un système de réservations efficaces en tenant compte des changements que subit notre réseau de parcs.



Canotage sur la rivière Wind.

4.6 Créer de nouveaux parcs et en assurer l'exploitation

4.6.1 Opérationnaliser les nouveaux parcs

Notre plan d'action

- Nous commencerons à opérationnaliser officiellement plusieurs nouveaux parcs établis au terme d'ententes définitives avec les Premières nations du Yukon ou ciblés dans les plans régionaux d'aménagement du territoire. Nous affecterons des ressources humaines et financières à la gestion de chacun de façon à établir un modèle organisationnel durable pour la gestion à long terme de notre réseau de parcs.

Raisons

- Les nouveaux parcs sont ceux qui ont été établis aux termes d'ententes définitives avec les Premières nations du Yukon ou ciblés dans les plans régionaux d'aménagement du territoire et pour lesquels il reste des étapes à franchir avant qu'ils soient reconnus en tant que parcs opérationnels.
- Lesdites étapes d'opérationnalisation sont généralement la désignation légale en vertu de la *Loi sur les parcs* et la désignation foncière, l'élaboration d'un plan directeur et la dotation en personnel. Les nouveaux parcs n'offrent aucun service tant qu'ils ne sont pas opérationnels.
- Nous prévoyons que les nouveaux parcs suivants seront opérationnels entre 2020 et 2030.
 - Le parc territorial Kusawa a été établi au terme d'ententes définitives et a été désigné en vertu de la *Loi sur les parcs* et la désignation foncière en 2017. L'exploitation officielle commencera après l'approbation du plan de gestion du parc.
 - Le parc territorial Dàadzàii Vàn a été ciblé dans le plan d'aménagement des terres du nord du Yukon, mais n'a pas encore été désigné de façon légale. Le plan de gestion du parc est en cours d'élaboration et il servira de guide officiel pour sa gestion.
 - Les aires protégées ciblées dans le plan régional d'aménagement du bassin de la rivière Peel peuvent être désignées à titre de parcs territoriaux. La planification de gestion, la désignation légale et l'exploitation devraient être réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement du territoire.
 - Le parc territorial Agay Mene a été établi au terme de l'entente définitive de la Première nation de Carcross/Tagish, mais n'a pas encore été désigné en vertu de la *Loi sur les parcs* et la désignation foncière. La désignation légale et l'élaboration du plan de gestion du parc permettront d'en entreprendre la protection et l'exploitation officielles.

- Le parc territorial Asi Keyi a été établi au terme de l'entente définitive de la Première nation de Kluane, mais n'a pas encore été désigné en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*. La désignation légale et l'élaboration du plan de gestion du parc permettront d'en entreprendre la protection et l'exploitation officielles.

4.6.2 Établir de nouveaux parcs grâce à l'aménagement du territoire et aux tables de concertation

Notre plan d'action

- Pour chaque projet d'aménagement du territoire, le gouvernement du Yukon définira des objectifs précis de préservation du paysage et d'établissement de parcs parmi les intérêts et objectifs du territoire.
- Toutes négociations entre le gouvernement du Yukon et des Premières nations n'ayant pas conclu une entente définitive pourraient notamment porter sur la collaboration à la gestion des parcs.

Raisons

- Outre les nouveaux parcs susmentionnés, d'autres nouveaux parcs territoriaux pourraient être établis au terme du plan régional d'aménagement du territoire de Dawson et de futurs plans d'aménagement du territoire.
- Le gouvernement du Yukon s'emploiera à intégrer les objectifs des parcs, des aires protégées et autres dans son approche collaborative d'élaboration du plan régional d'aménagement du territoire.
- Par conséquent, le gouvernement du Yukon a adopté une nouvelle méthode en reprenant les travaux effectués dans le cadre des plans régionaux d'aménagement du territoire de Dawson et du bassin de la Peel : désormais, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Environnement représentent tous deux les intérêts du gouvernement du Yukon.
- Au moment de planifier le réseau de parcs, une bonne dose de prévoyance et de préparation permettra de prendre rapidement de meilleures décisions à l'égard de l'aménagement du territoire des parcs lorsqu'elles découlent de plans régionaux d'aménagement du territoire ou de négociations avec les Premières nations du Yukon.



4.7 Assurer la protection de nos parcs

Les mesures suivantes contribueront à la protection continue de l'intégrité écologique et à la continuité culturelle de nos parcs.

4.7.1 Prioriser l'intégrité écologique et la continuité culturelle

Notre plan d'action

- Nous prendrons en considération l'intégrité écologique et la continuité culturelle en premier lieu lors de la prise de décisions sur la gestion des parcs.
- Nous ferons une meilleure analyse des difficultés en matière de gestion des nouveaux parcs pour mieux orienter la supervision et la gestion active.

Raisons

- Il s'agit d'un élément clé à la bonne gestion de nos parcs à titre de bien public pour que les générations actuelles et futures puissent en profiter. C'est également ce qui nous permet de bénéficier de tous les autres avantages qu'offrent les parcs en dépit des pressions exercées, notamment par les changements climatiques.

4.7.2 Assurer une gestion cohérente

Notre plan d'action

- Nous élaborerons des politiques directrices pour permettre une approche plus cohérente et efficace de gestion des parcs.
- Nous appliquerons une méthode de planification de gestion plus officielle pour les parcs récréatifs.

Raisons

- Les plans de gestion propres à chaque parc sont élaborés en collaboration avec les Premières nations et les Inuvialuit. Les comités mixtes responsables de l'élaboration de ces plans ont souvent besoin de conseils quant aux outils et techniques de plan de gestion à utiliser, et doivent prendre en compte la réalité et les coutumes locales au moment de définir les besoins et les attentes des visiteurs.
- Les résidents et les visiteurs s'attendent à devoir respecter les mêmes règles et procédures d'un parc territorial à l'autre.

4.7.3 Pratiquer une planification et une gestion factuelles

Notre plan d'action

- Nous continuerons d'utiliser la science relative à la préservation du paysage pour établir un réseau d'aires protégées et de terres qui permettent aux espèces indigènes de se déplacer, de s'adapter et de survivre face aux changements climatiques. Nous utiliserons notamment les standards et concepts internationaux reconnus, comme les savoirs traditionnels, l'aménagement des aires protégées, les zones tampons écologiques, la résilience aux changements climatiques et la connectivité du paysage.
- Nous utiliserons plusieurs systèmes de connaissances, dont les savoirs traditionnels, les sciences naturelles et les sciences sociales, pour éclairer la gestion et la planification des parcs.
- Nous unirons nos efforts à ceux de nos partenaires pour faire un usage plus profitable des données sur la biodiversité locale afin d'aider à protéger les espèces en péril, les espèces rares et les espèces endémiques du Yukon.
- La planification des nouveaux parcs territoriaux prendra en compte les autres terres protégées comme les parcs nationaux, les zones de protection de l'habitat, les aires protégées et conservées par les Autochtones, les rivières du patrimoine canadien et les autres aménagements de territoire actuels et potentiels.

Raisons

- Les réseaux de parcs et d'aires protégées sont reconnus comme d'excellents outils pour aider à protéger la faune et leurs écosystèmes des changements climatiques.
- La science de la préservation démontre clairement que nous ne pouvons plus nous permettre de voir les parcs, les aires et les terres protégées comme des « îlots de préservation » alors qu'ils devraient être considérés comme un seul et même réseau.
- L'un des objectifs de notre réseau de parcs est de refléter la grande diversité de nos paysages en garantissant la protection des différentes aires de nos régions écologiques, à l'instar des autres réseaux de parcs canadiens et internationaux. La planification de la préservation du paysage affinera la sélection des prochains parcs alors que nous progresserons vers cet objectif.
- Tirer profit de la science de la préservation et des savoirs traditionnels est essentiel à la gestion des parcs du Yukon.

4.7.4 Exploiter les parcs de manière écoresponsable

Notre plan d'action

- Nous veillerons à ce que l'exploitation de nos parcs respecte de hauts standards de gérance et de protection environnementales. Nous tirerons donc profit de notre travail dans les domaines suivants :
 - concevoir et aménager les installations de manière à éviter les répercussions sur les espèces et les habitats sensibles, les oiseaux nicheurs, les ressources patrimoniales et d'autres ressources de grande valeur;
 - étudier les améliorations à apporter à nos installations et à nos services pour encourager les usagers des parcs à ne pas jeter les matières recyclables et les déchets organiques;
 - appliquer les politiques et les pratiques pertinentes, dont la politique d'approvisionnement durable et social du gouvernement du Yukon;
 - réduire les risques relatifs aux espèces envahissantes et aux substances qui attirent les animaux;
 - trouver des moyens de réduire l'empreinte carbone des activités d'exploitation des parcs et les mettre en œuvre quand c'est possible.

Raisons

- La gestion et l'exploitation des parcs nécessitent des investissements considérables et laissent des traces sur l'environnement.
- Or, nous pouvons prêcher par l'exemple en exploitant nos parcs de manière écoresponsable et apprendre des autres afin de réduire les impacts, y compris l'empreinte carbone, de nos installations, services et activités, de l'accès au territoire et des visites.
- Une exploitation écoresponsable des parcs améliorera l'expérience des visiteurs, car elle cadrera mieux avec les valeurs que nous protégeons et apprécions tant dans nos parcs et terrains de camping.



Camping Big Creek.

4.8 Favoriser la réconciliation

Par notre gestion collaborative des parcs avec les Premières nations et les Inuvialuit, nous contribuerons à la réconciliation, notamment par la mise en valeur des savoirs et des cultures autochtones, la promotion de l'utilisation traditionnelle des parcs et l'établissement de liens véritables.

4.8.1 Élaborer ensemble un cadre de gestion collaborative

Notre plan d'action

- Nous élaborerons un cadre de gestion collaborative des parcs de concert avec les Premières nations et les communautés inuvialuit intéressées. Par ce cadre, nous définirons et officialiserons ensemble nos méthodes de gestion des parcs tout en reconnaissant que la nature et la portée de cette collaboration pourraient varier en fonction de l'intérêt et de la situation de chaque gouvernement autochtone.

Raisons

- Cette mesure, à l'instar des suivantes, nous permettra de resserrer les liens et de nous pencher sur des questions d'intérêt commun, par exemple la promotion des utilisations traditionnelles du territoire, l'intégration des savoirs traditionnels dans la gestion des parcs, la promotion des langues et des toponymes autochtones, la mise en valeur des cultures autochtones et l'utilisation des installations. La recherche, le suivi, la préservation, les activités, les programmes d'interprétation, la formation, les perspectives d'emploi et les débouchés économiques sont autant d'autres exemples d'intérêts communs.



Rafting sur la rivière Wind.

- L'amélioration de la gestion conjointe des parcs territoriaux avec les gouvernements autochtones revêt une importance primordiale.
- L'établissement et la gestion des parcs et des aires protégées constituent d'ailleurs des éléments clés de la mise en œuvre des ententes définitives.
- Nous voulons continuer de travailler en partenariat de manière à honorer l'esprit et les visées des **traités** modernes. Nous reconnaissons également l'importance de la gestion collaborative des parcs non visés par un traité.
- En effet, ces partenariats représentent un excellent outil pour protéger le territoire et les droits des Autochtones.

4.8.2 Nouer des partenariats avec des gardiens autochtones

Notre plan d'action

- Nous établirons des partenariats et des programmes de gardiens autochtones afin d'atteindre nos buts communs.

Raisons

- La collaboration et le partenariat contribuent à resserrer les liens et favorisent ainsi la réconciliation avec les Premières nations et les Inuvialuit, qu'ils aient ou non conclu des traités.
- Il est possible de réaliser nos buts et nos intérêts communs en faisant appel à des gardiens autochtones dans la gestion et l'exploitation des parcs.

4.8.3 Explorer la possibilité de créer des aires protégées et conservées par les Autochtones

Notre plan d'action

- Avec nos partenaires autochtones, nous étudierons la possibilité d'appliquer le concept d'aires protégées et conservées par les Autochtones au Yukon.

Raisons

- Certains gouvernements autochtones ont manifesté un intérêt pour l'instauration d'aires protégées et conservées par les Autochtones, un terme inventé par un cercle d'experts autochtones que le Canada a mis en place pour donner suite à ses engagements internationaux d'établir des aires protégées.
- L'établissement de telles aires pourrait être pour nous l'occasion d'atteindre des buts communs et de favoriser la réconciliation.

4.9 Moderniser la réglementation

Notre plan d'action

- Nous prendrons à court terme les mesures suivantes :
 - mettre à jour les droits d'entrée et les catégories de droits en vertu de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière*;
 - pour favoriser la mise en œuvre de cette stratégie, nous apporterons des modifications importantes aux règlements d'application de la *Loi*.
- À long terme, nous vérifierons si d'autres mesures législatives sont nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie des parcs, par exemple des modifications à la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* ou aux règlements d'application de la *Loi sur l'octroi de permis* visant certaines activités touristiques en milieu sauvage.

Raisons

- Les règlements actuels sur les parcs sont des règlements désuets concernant les terrains de camping. De plus, il n'existe pratiquement aucun règlement visant à gérer les grands parcs sauvages et les activités à l'extérieur des terrains de camping.
- À l'instar d'autres autorités responsables des parcs, le gouvernement du Yukon a désormais des responsabilités qui s'appliquent à l'ensemble des parcs territoriaux.
- L'utilisation plus fréquente des parcs et des installations nous oblige à les gérer de façon plus efficace pour protéger l'environnement et améliorer la qualité de l'expérience du visiteur.
- La réglementation facilite la gestion des aspects qui influent sur l'expérience de visite, notamment :
 - le bruit;
 - le bois à brûler;
 - l'alcool, le cannabis et le tabac;
 - les animaux domestiques;
 - le zonage;
 - les véhicules routiers et hors route;
 - le déchargement d'armes à feu;
 - l'utilisation de drones;
 - des questions administratives;
 - les droits d'entrée aux parcs;
 - les infractions et les amendes.
- Il est possible que le gouvernement du Yukon réalise un jour un examen de la *Loi sur les parcs et la désignation foncière* et des règlements d'application de la *Loi sur l'octroi de permis* visant certaines activités touristiques en milieu sauvage.



Ascension du mont Sheep (bassin versant de la rivière Peel).



Chutes Rancheria.

4.10 Assurer la viabilité financière de nos parcs

Pour nous acquitter de notre mission de base, soit la protection de nos parcs, la réconciliation et les bienfaits d'intérêt public, il nous faut assurer la viabilité financière de notre réseau de parcs. Les mesures stratégiques prises à cette fin reposent sur les quatre éléments de la viabilité financière d'un service public : les recettes provenant des droits d'entrée aux parcs, un budget de base approprié, une gestion responsable des immobilisations et l'excellence opérationnelle.

4.10.1 Actualiser les droits d'entrée aux parcs

Notre plan d'action

- En 2021, nous mettrons en place de nouvelles options de paiement et une hausse modeste des droits de camping dans les parcs du territoire. Nous pourrions ainsi mieux assurer la pérennité des services de nos parcs et améliorer leur commodité et leur efficacité tout en pratiquant des droits de camping parmi les plus bas au Canada. Ces droits de camping (TPS comprise) entreront en vigueur à compter de la saison de camping 2021.
 - Une nuit de camping coûtera 20 \$ par emplacement si elle est payée sur place en argent comptant. Les campeurs auront désormais la possibilité de payer d'avance, en ligne, au tarif réduit de 18 \$ par nuit. Ces deux options s'appliquent uniquement au paiement et ne permettent pas de réserver un emplacement.
- Les résidents du Yukon pourront se procurer un permis de camping annuel valide pour toute la saison au coût de 100 \$ en 2022 et de 200 \$ en 2023, soit l'équivalent de cinq nuits et de dix nuits de camping. Ce permis annuel restera offert uniquement aux résidents du Yukon.
- Les résidents du Yukon âgés de 65 ans et plus auront droit en tout temps à un rabais de 50 % sur les droits de camping. Rappelons que ces résidents étaient jusque-là entièrement exemptés de droits de camping.
- Le bois à brûler, l'accès quotidien, le stationnement, l'accès pour les véhicules, l'utilisation des rampes de mise à l'eau et les programmes d'interprétation seront gratuits.
- Les droits de camping seront en vigueur pendant toute la durée de la saison de camping. En dehors de cette période, les séjours de camping sans service proposés dans certains campings seront gratuits.
- Les droits de camping dans l'arrière-pays, pour les emplacements des lacs Grizzly, Divide et Talus du parc territorial Tombstone, par exemple, coûteront 20 \$ par tente par nuitée, plus 10 \$ par réservation.
- En 2022, moyennant 40 \$, il sera possible de demander un permis d'utilisation des parcs pour y tenir des activités commerciales ou récréatives. Ces droits ne s'appliquent pas aux permis de camping quotidiens ou annuels.



Confluence du ruisseau Bond et de la rivière Wind.

Raisons

- Ce nouveau barème tarifaire permettra de mieux assurer la pérennité de nos parcs en tant que service public et de mieux les gérer :
 - en encourageant une utilisation équitable, efficace et responsable des **installations des parcs** et des services afin d'en améliorer l'accessibilité;
 - en offrant des modalités de paiement pratiques;
 - en maintenant un accès abordable aux parcs;
 - en améliorant le recouvrement des coûts des services auprès de ceux qui les utilisent;
 - en offrant un plus grand nombre de méthodes de paiement autres qu'en espèces et en encourageant leur utilisation afin de réduire le volume d'argent comptant perçu et les coûts administratifs et de traitement qui s'y rattachent.
- Dans le cadre de la réponse du gouvernement au rapport du Groupe consultatif financier du Yukon, le ministère des Finances a effectué un examen de l'ensemble des droits et des amendes perçus dans l'ensemble des services du gouvernement territorial. Il en est ressorti que nous étions en dessous de la moyenne nationale dans la plupart des domaines, y compris les droits de camping.
- Le gouvernement du Yukon élabore une approche fondée sur les principes en ce qui concerne l'établissement et la perception des droits, amendes et frais imposés. Nous cherchons à nous assurer que les droits perçus par le gouvernement reflètent les valeurs de la société, les avantages individuels et collectifs, la gestion durable des programmes, le recouvrement des coûts, et l'établissement d'un lien clair entre les frais et les services, la simplicité et la prévisibilité.
- Les administrations du monde entier ont recours aux droits d'entrée des parcs pour en financer l'exploitation. À l'heure actuelle, le gouvernement du Yukon recouvre 10,6 % des coûts d'exploitation du réseau de parcs au moyen des droits de camping. Il faut donc rajuster ceux-ci afin qu'ils soient plus représentatifs des coûts des services.
- Jusqu'à maintenant, les droits d'entrée aux parcs se limitaient aux droits de camping et n'ont pas permis au gouvernement de recouvrer les coûts engagés pour les services fournis dans le cadre d'autres activités autorisées, comme le tournage d'un film commercial ou l'aménagement du territoire.
- Les gens s'attendent à payer leur juste part des coûts pour utiliser les installations et les services, mais ils s'attendent aussi à ce que la gestion de base du parc soit suffisamment financée par les fonds publics.
- De nouvelles options de paiement sont nécessaires parce que le paiement en espèces dans les endroits reculés du Yukon entraîne d'importants coûts logistiques. En 2019 seulement, nous avons perçu, transporté, compté et déposé plus de 435 000 \$, soit plus de 42 000 billets et 87 000 pièces de monnaie.



Fleurs poussant au bord de la rivière Bonnet Plume.

4.10.2 Actualiser le budget de base

Notre plan d'action

- Nous maintiendrons un juste équilibre entre le financement public des parcs en tant que service d'intérêt général et son financement à même les droits imposés aux usagers.

Raisons

- Les parcs constituent un service public important que le gouvernement doit financer grâce, dans une proportion raisonnable, aux droits versés par les usagers. Les gens s'attendent à payer leur juste part des coûts pour utiliser les installations et les services, mais ils s'attendent aussi à ce que la gestion de base du parc soit suffisamment financée par les fonds publics.
- L'utilisation des parcs territoriaux par les résidents et les visiteurs a augmenté de 103 % au cours des dix dernières années (voir la partie 2.3.1). Cette croissance, combinée aux nouvelles attentes des visiteurs, a entraîné une hausse importante du coût d'exploitation des parcs, qui comprend entre autres le temps du personnel, les véhicules et le carburant, la formation, l'équipement et le bois de chauffage.

4.10.3 Moderniser la gestion des immobilisations

Notre plan d'action

- Nous moderniserons la gestion, la planification et la budgétisation des immobilisations, notamment grâce à :
 - la mise en œuvre d'un nouveau système de gestion des immobilisations visant à mieux surveiller l'état des installations (terrains de camping, bâtiments, terrains de jeux et toilettes extérieures, par exemple), à évaluer les besoins de réparation et de remplacement et à adopter des standards élevés de propreté, de sécurité et de confort;
 - l'avancement du projet de réfection débuté en 2018 qui a comme objectif de remplacer et d'améliorer les infrastructures de parcs, d'ajouter des emplacements aux terrains de camping existants et de remplacer les terrains de jeux vieillissants;
 - la gestion des risques de destruction ou de dégradation des immobilisations liés aux changements climatiques et à ses répercussions, notamment la fonte du pergélisol et les changements des niveaux d'eau.



Raisons

- Il est essentiel qu'une fonction publique responsable dispose d'une stratégie moderne pour la gestion, la planification et la budgétisation des immobilisations. Elle peut ainsi améliorer l'efficacité opérationnelle, réduire les coûts et éviter les dommages coûteux causés par la dégradation des immobilisations.
- Les parcs doivent mieux répondre aux besoins propres à divers utilisateurs, par exemple :
 - offrir de plus grands emplacements ou des emplacements à sens unique pour les gros véhicules de plaisance;
 - avoir des emplacements sablonneux ou revêtus de terre, et non de gravier, pour les tentes;
 - augmenter le nombre et la qualité des terrains de jeux;
 - moderniser les rampes de mise à l'eau et augmenter le nombre d'espaces à quai sur les lacs les plus populaires.
- De nouveaux investissements de capitaux seront nécessaires pour rendre les nouveaux parcs fonctionnels.



Ours noir (parc territorial Kusawa).

4.10.4 Rechercher de manière rationnelle l'excellence opérationnelle

Notre plan d'action

- Nous examinerons de près nos méthodes actuelles et apporterons les changements nécessaires pour améliorer nos services, réduire les coûts et permettre au personnel de s'acquitter des tâches jugées prioritaires. Pour ce faire, nous chercherons comment :
 - moderniser et simplifier certains de nos systèmes administratifs, notamment notre procédure de traitement et de délivrance des permis et licences;
 - moderniser les outils logiciels, plus particulièrement nos bases de données utilisées à des fins de surveillance, conformité et application;
 - offrir plus de ressources documentaires et de services en ligne, comme l'achat de permis de camping, la réservation de terrain, les demandes de permis et la publication de rapports.
- Nous continuerons de collaborer avec d'autres ministères du gouvernement du Yukon, de chercher à partager les coûts avec d'autres gouvernements et de mettre nos ressources en commun, en plus d'explorer la possibilité de nouer des partenariats pour faciliter la prestation des services.

Raisons

- La gestion efficace et efficiente des coûts passe par de bonnes méthodes d'exploitation et d'administration.
- Des économies d'échelle peuvent être réalisées grâce au développement du réseau de parcs du Yukon.
- La collaboration et les partenariats contribuent à la bonne utilisation des ressources, au partage des coûts et à l'atteinte des objectifs. Nous pourrions ainsi nouer des partenariats avec les Premières nations, les programmes de gardiens autochtones ou pour les jeunes, les organismes bénévoles, les entreprises du secteur privé, les centres d'information touristique, les centres culturels et les chercheurs, par exemple.

5.0 MISE EN ŒUVRE

5.1 Stratégie pangouvernementale

Cette stratégie sera mise en œuvre par la Direction des parcs du ministère de l'Environnement, principalement. Plusieurs mesures relèveront toutefois d'une responsabilité partagée avec d'autres ministères (voir le tableau).

Mesures stratégiques		Responsabilité partagée
4.4.4	Réparation et entretien des chemins et des rampes de mise à l'eau	Environnement Services aux collectivités Voirie et Travaux publics
4.6.2	Établir les nouveaux parcs en fonction des besoins déterminés lors des tables de discussion, par exemple sur l'aménagement du territoire	Environnement Énergie, Mines et Ressources Conseil exécutif
4.7.4	Exploiter les parcs de manière écoresponsable : recyclage et gestion des matières organiques	Environnement Services aux collectivités Voirie et Travaux publics
4.8	Favoriser la réconciliation	Environnement Conseil exécutif
4.9	Moderniser la réglementation de nos parcs	Environnement Justice
4.10.1	Actualiser les droits d'entrée aux parcs : paiement en ligne	Environnement Voirie et Travaux publics

5.2 Partenariat et collaboration

Nous ferons activement appel à des partenaires de projet pour mettre en œuvre diverses mesures de la présente stratégie. Il pourrait s'agir de gouvernements autochtones, de sociétés de développement, de petits groupes, d'entreprises, d'organismes à but non lucratif ou d'autres partenaires gouvernementaux.

Nous exécuterons cette stratégie en partenariat avec les Premières nations et les Inuvialuit. L'intensité de la participation et de la collaboration augmentera par ailleurs à mesure que la mise en œuvre des diverses mesures progressera.

5.3 Responsabilité à l'égard du public

Nous tiendrons des consultations publiques à divers moments de la mise en œuvre des mesures de la présente stratégie. Nous continuerons de recueillir les cartes de commentaires dans les parcs et les campings et nous évaluerons les mesures prises à la lumière de celles-ci.

Nous rendrons des comptes en publiant tous les trois ans un court rapport décrivant nos progrès dans la mise en œuvre de la stratégie sur les parcs et des engagements connexes. Nous le partagerons et demanderons aux Premières nations, aux Inuvialuit, à nos partenaires, aux intervenants et au public de nous soumettre leurs commentaires.

Nous examinerons la présente stratégie d'ici 2030 afin d'évaluer si des mises à jour sont nécessaires.

6.0 ANNEXES

6.1 Glossaire – Définition des principaux termes

Aire de loisirs : Site accessible par la route, aménagé et exploité de manière à pouvoir y pratiquer des activités de loisirs diurnes comme des pique-niques, de la baignade et de la navigation de plaisance.

Aire protégée : Espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. (Union internationale pour la conservation de la nature)

Arrière-pays : Les secteurs et activités de l'arrière-pays ne sont pas accessibles en véhicule. Ils sont généralement accessibles par avion ou par bateau ou sont situés à une distance considérable de marche, de randonnée, de ski ou de vélo.

Avant-pays : Les secteurs et activités de l'avant-pays sont accessibles par la route ou sont situés à une très courte distance de marche d'un stationnement.

Biodiversité : Variété d'espèces et d'écosystèmes dans un parc et les processus écologiques dont ils font partie. (Loi sur les parcs et la désignation foncière)

Continuité culturelle : Transmission du patrimoine et des valeurs traditionnelles d'une culture, comme la langue, les traditions, les récits, l'histoire et les lieux, d'une génération à l'autre. Au Yukon, les cultures autochtones sont indissociables de la terre.

Écorégion : Élément du paysage caractérisé par une géographie physique distincte relativement uniforme et par des effets écologiques liés au climat, comme en témoigne la richesse de la végétation, du sol, de l'eau, de la faune, etc. (Écorégions du Yukon, document en anglais)

Écosystème : Communauté d'organismes en interaction et leur environnement physique.

Entente définitive : Traité moderne protégé par la constitution qui définit les droits des Premières nations dans leur territoire traditionnel (Syn. traité). Dans le présent document, le mot « traité » désigne n'importe lequel des traités modernes en vigueur au Yukon, notamment la Convention définitive des Inuvialuit, l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in (plus précisément l'Accord transfrontalier du Yukon) et les ententes définitives de onze des quatorze Premières nations du Yukon.

Installations du parc : Terrains de camping, emplacements de pique-nique, bâtiments, centres d'accueil, chemins et sentiers.

Intégrité écologique : Les écosystèmes ont une intégrité lorsque les éléments qui les composent (milieu physique, comme eau ou roche), la diversité biologique et les processus (les « moteurs » de l'écosystème, comme le feu, les inondations, la prédation, etc.) sont intacts.

Nouveaux parcs : Parcs territoriaux qui ont été établis aux termes d'ententes définitives avec les Premières nations ou ciblés dans les plans régionaux d'aménagement du territoire et pour lesquels il reste des étapes à franchir avant qu'ils soient reconnus en tant que parcs opérationnels. Lesdites étapes sont généralement la désignation légale en vertu de la Loi sur les parcs et la désignation foncière, l'élaboration d'un plan directeur et la dotation en personnel. Les nouveaux parcs n'offrent aucun service.

Parc : Dans le présent document, le terme « parc » désigne les parcs territoriaux aménagés et gérés en vertu de la Loi sur les parcs et la désignation foncière. Il existe quatre types de parcs territoriaux :

Parc naturel : Parc établi dans le but d'assurer la protection d'un paysage unique ou représentatif qui présente des caractéristiques écologiques ou des attributs de l'une ou plusieurs des écorégions du Yukon (ex. parc territorial Tombstone).

Parc récréatif : Parc établi dans le but d'offrir au grand public des activités de loisirs en plein air ou des programmes d'éducation en matière d'environnement et qui propose un terrain de camping géré par le gouvernement du Yukon (ex. camping Wolf Creek et aire de loisirs Five Finger Rapids).

Réserve écologique : Parc établi et destiné à demeurer dans son état naturel, dans le but d'assurer la protection d'une zone ayant une importance naturelle ou à caractère écologique unique ou d'importance pour la flore ou la faune rare et menacée (parc territorial des sources de la rivière Coal, par exemple).

Réserve sauvage : Parc établi en vue d'assurer la protection d'éléments écologiques ou de secteurs représentatifs par la protection de leur biodiversité et de leur viabilité écologique (parc territorial et habitat protégé Ni'iinlii' Njik, par exemple).

Paysage : Terre, air, eau et toutes formes de vie.

Réconciliation : La Commission de vérité et réconciliation du Canada aborde la réconciliation comme un moyen de « réparer les erreurs du passé d'une manière qui vient à bout des conflits et établit une relation saine et respectueuse entre les peuples, et pour l'avenir. Pour la Commission, la réconciliation consiste à établir et à maintenir une relation de respect réciproque entre les peuples autochtones et non autochtones dans ce pays. Pour y arriver, il faut prendre conscience du passé, reconnaître les torts qui ont été causés, expier les causes et agir pour changer les comportements. »

Réseau de parcs : Ensemble de nos parcs territoriaux et leur gestion commune. Si chaque parc se distingue des autres par ses objectifs propres, son degré de protection, ses installations et ses services, sa gestion au sein d'un réseau de parcs permet de remplir de nombreux objectifs du Yukon. Un réseau de parcs vaut plus que la somme de ses parties.

Sentiers et parcours : Les sentiers et les parcours sont deux outils différents pour guider et gérer les loisirs dans les parcs. Les sentiers sont facilement visibles au sol, souvent dégagés et balisés, et faciles à suivre. Les parcours sont invisibles au sol et sont des suggestions d'itinéraires pour les voyageurs d'aventure indépendants ayant de très bonnes capacités à s'orienter et à trouver leur chemin. Tous deux servent à réduire les impacts sur l'environnement selon le contexte : les sentiers concentrent l'utilisation par les visiteurs là où elle est la plus appropriée, tandis que les parcours dispersent les visiteurs pour réduire les impacts.

Terrain de camping : Site aménagé et exploité dans le but d'y faire du camping de nuit. Les terrains de camping de l'avant-pays sont accessibles par la route et peuvent accueillir des tentes, des caravanes et des véhicules de plaisance. Ils offrent des aires rudimentaires pour les tentes de camping dans des emplacements de camping sauvage populaires accessibles à pied ou par bateau.



Au pied du mont Sheep (bassin versant de la rivière Peel).

